

COP CHEZ NOUS 2021

« ROUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
VERS LA COP 15 (BIODIVERSITÉ) ET COP 26 (CLIMAT) »

Mardi à Jeudi : 02 au 04 février 2021

**CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020
(POST 2020 BIODIVERSITÉ - COP 15) :**

**CONTRIBUTION DU RÉSEAU DES JEUNES LEADERS POUR LA
GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS D'AFRIQUE
CENTRALE (REJEFAC)**

NOTE DE POSITION VERS LA COP 15



5^{ème} Edition

ROUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
VERS LA COP 15 (BIODIVERSITÉ) ET COP 26 (CLIMAT)
Yaoundé-Cameroun Du 02 au 04 Février 2021 à l'IFC

COP
chez
Nous
15-26

#COPCHEZNOUS

www.ajvc.org
info@ajvc.org
BP 17683 Yaoundé-Cameroun
Tél.: +237 675 38 43 35/ 699 84 61 13
Marché Oyom-Abang face Immeuble Anta Pressing

Logos of partner organizations: A.J.V.C, REJEFAC, Institut Français, PFBC, WWF, African Wildlife Foundation, cirad, and IRD.

Les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont au cœur des préoccupations internationales dans la perspective de sa contribution à la lutte contre les défis environnementaux actuels notamment la conservation de la diversité biologique. Elles constituent d'ailleurs le deuxième plus grand massif de forêts tropicales au monde, après celui de l'Amazonie. Ces forêts abritent une riche diversité d'espèces, d'habitats naturels et d'écosystèmes. Ces préoccupations internationales en matière de biodiversité sont aujourd'hui dirigées principalement sur l'élaboration du nouveau cadre mondiale de la biodiversité pour l'après 2020 conformément à la 14^{ème} réunion de la Conférence des Parties (CdP 14) à la CDB qui a adopté, la décision 14/34 sur le processus préparatoire de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elles sont également dirigées sur la préparation de la COP15 Biodiversité prévue du 15 au 28 octobre 2021 à Kunming en Chine.

Au paragraphe 6 de la décision 14/34 citée ci-dessus, la dix-huitième la COP 14 à la CDB exhorte les Parties et invite les autres gouvernements et parties prenantes à « participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate ». À cet égard, il a été convenu que des ateliers de consultation thématiques et régionaux seraient organisés afin d'offrir une tribune de discussion et d'engager activement toutes les parties prenantes concernées y compris la jeunesse.

C'est en réponse à cette ouverture de participation au processus d'élaboration de ce nouveau cadre mondial sur la biodiversité que le REJEFAC s'est engagé à apporter sa modeste contribution à ce processus. Ceci s'est matérialisé par la production de ce document de « Contribution du Réseau des Jeunes leaders pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REJEFAC) » à l'issue d'un atelier de quatre jours organisés du 11 au 14 Mars 2020 à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) avec l'appui technique et financier de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de la Coopération internationale Allemande (GIZ). Ce draft de contribution de Kinshasa a été amélioré par les jeunes du Bassin du Congo lors du Webinaire COP CHEZ NOUS 2020. Lequel webinaire a été organisée du 23 au 26 Novembre 2020 par l'Association Jeunesse Verte du Cameroun qui assure le Secrétariat Technique du REJEFAC et soutenue par le World Wide Fund for nature (WWF), l'African Wildlife Foundation (AWF) et la COMIFAC. Du 02 au 04 Février 2021, lors de l'atelier « COP CHEZ NOUS 2021 », les OSC camerounaises ont enrichi cette note de position et l'ont validée.

Sur la base des « questions à aborder », les propositions suivantes ont été formulées :

A. Structure du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait avoir une structure efficace qui met en commun les objectifs de développement avec les objectifs de la conservation, de telle sorte que l'homme ne soit pas une menace pour la nature et que la nature ne soit pas un fardeau pour l'homme.

B. Ambition du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Le cadre mondial post 2020 devrait :

- Transformer, impacter positivement, booster la perception actuelle de la conservation de la biodiversité et apporter des solutions innovantes ;
- Promouvoir les activités des OSC engagées sur la préservation de la biodiversité en leur facilitant l'accès aux financements et aux ressources ;
- Promouvoir l'implication des populations autochtones et locales ;
- Promouvoir une gestion intégrée et une exploitation durable des ressources naturelles ;

C. Vision 2050 pour la diversité biologique

Pour la réalisation de cette vision il faudrait :

- Limiter l'exploitation abusive d'espèces naturelles, agricoles et forestières,
- Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro écologique,
- Mettre fin aux pollutions,
- limiter les pressions des autres secteurs économiques sur la biodiversité, développer des alternatives et des solutions qui prennent en compte les besoins humains et ceux de la nature.

D. Mission

L'énoncé de la mission devrait avoir un verbe d'action qui définit clairement l'action qui va permettre d'obtenir un changement.

- Il devra s'agir d'une mission pour inverser la perte de la nature d'ici 2030
- Promouvoir la gestion communautaire des aires protégées et des ressources naturelles ;
- Promouvoir une agriculture durable qui contribue à la conservation et restauration de la biodiversité ;
- Amener les parties prenantes à la conservation, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, apprendre à vivre avec le COVID-19, ainsi qu'à développer en réponse et au-delà des mesures barrières des approches de travail qui permettent à contribution les rencontres à distance et de tenir

E. Objectifs pour la biodiversité

Les objectifs devraient déboucher sur des résultats vérifiables objectivement par des indicateurs bien définis, en comparaison avec les données de base et ces objectifs devraient conduire à des changements réels et visibles. Par ailleurs, on devrait réajuster les objectifs d'Aichi en tenant compte des nouveaux enjeux. Pour cela, il faut faire une analyse SWOT pour identifier les opportunités, les forces et les faibles et les menaces du programme du développement durable. Conserver et exploiter rationnellement la biodiversité en vue d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations (femmes, jeunes, peuples autochtones, communautés locales, ...) et garantir aux générations futures, des ressources naturelles suffisantes dans la perspective d'un développement durable.

Ainsi, les OSC ici réunies proposent les six objectifs finaux mesurables suivants :

1. Écosystèmes

D'ici 2030, les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce sains et résilients ont vu leur superficie augmenter de 5%, et leur intégrité, leur connectivité et leur gouvernance ont progressé, apportant du même coup. Des solutions fondées sur la nature¹ aux objectifs sociétaux.

2. Espèces

À partir de 2020, aucune extinction anthropique connue ne se produit, et d'ici 2030 le statut d'au moins 30% des espèces menacées connues s'améliore, et l'abondance moyenne des populations d'espèces indigènes augmente de 20%.

3. Utilisation durable

D'ici 2030, l'empreinte de la production et de la consommation a diminué de moitié.

4. Bénéfices de la nature pour tous les humains

D'ici 2030, les bénéfices tirés de la nature par les générations actuelles et futures d'humains sont garantis et durablement renforcés et sont justement et équitablement partagés, ce qui contribue à la réalisation du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable et à un climat stable pour tous, et réduit les risques pour la santé humaine.

5. Accès aux ressources génétiques et partage de leurs bénéfices

D'ici 2030, l'accès à et l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées sont légaux et durables, et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques s'est fortement amélioré.

6. Ressources et soutien à leur mise en œuvre

D'ici 2030, les financements pour la biodiversité de toutes origines, publiques et privées, ainsi que le renforcement des capacités et les transferts technologiques nécessaires à l'efficacité de mise en œuvre du Plan de Kunming se sont fortement accrus et les flux financiers publics et privés sont orientés vers l'accomplissement des trois objectifs de la Convention, en étant favorisés et soutenus par des stratégies de développement et des politiques fiscales appropriées et par l'affectation efficace et synergique des moyens financiers.

F. Engagements et contributions volontaires

Les engagements et contributions volontaires doivent être diversifiés (contributions financières, techniques, matérielles et humaines)

G. Rapport entre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres processus pertinents

Le cadre mondial de la biodiversité post 2020 doit prendre en compte les autres conventions et cadres spécifiques notamment celui sur les risques et catastrophes en lien avec la biodiversité.

H. Intégration

Le cadre mondial de la biodiversité devrait avoir des objectifs qui ciblent les autres secteurs et qui promeuvent les savoirs endogènes et le partage d'expériences entre les différents pays.

I. Rapport avec le Plan stratégique actuel

Toutes les parties prenantes n'étaient pas suffisamment impliquées dans la mise en œuvre du Plan stratégique actuel et il y a eu aussi un déficit communicationnel.

Pour éviter davantage de retards dans la mise en œuvre, la transition de la décennie actuelle au cadre de l'après-2020 doit faire participer toutes les parties prenantes à tous les niveaux et prévoir une stratégie et un plan de communication adéquat.

J. Indicateurs

- Les indicateurs du bon état écologique, de la biodiversité et des populations doivent être définis.
- Les populations sont conscientisées sur les valeurs de la biodiversité en 2030 (40% au niveau national, 60% au niveau régional et 80% au niveau mondial) ;
- Les espèces en voie de disparition sont restaurées en 2030 (au niveau national 20%, au niveau régional 40% et 60% au niveau mondial) ;
- Des aires protégées sont créées en 2030 (au niveau national 15%, au niveau régional 30% et mondial 60%).
- La conservation de la biodiversité au-delà des aires protégées pour viser les meilleurs résultats en 2030 (au niveau national 20%, au niveau régional 40% et 80% au niveau mondial).

K. Mise en œuvre et SPANB (Stratégie de Plan d'Action National pour la Biodiversité)

Il faut encourager une large diffusion des SPANB au niveau national. Il faut aussi prévoir au niveau national des stratégies et plans d'action nationaux de communication sur la biodiversité.

Le nouveau cadre mondial doit intégrer les dispositifs permettant aux parties d'avoir une approche inclusive et participative dans la collecte des données et l'accès aux informations.

L. Mobilisation des ressources

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait prévoir les actions de renforcement de capacité en matière de mobilisation de ressources.

M. Mécanismes de financement

Le Fonds pour l'environnement mondial devrait revoir ses procédures afin de pouvoir financer de façon ponctuelle certains projets.

Un fond biodiversité doit être mis sur pied avec un mécanisme de répartition équitable et un accès allégé pour les pays du Sud et les OSC.

N. Processus d'examen

O. Rapport entre la Convention et les protocoles

P. Intégration des perspectives diverses

a) Les peuples autochtones et les communautés locales :

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait prévoir les objectifs sur le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales et soutenir l'utilisation des connaissances traditionnelles pour la conservation et la gestion de la biodiversité. Il faudrait utiliser le CLIP pour avoir leurs consentements et les impliquer dans toutes les étapes du processus et tenir compte de leurs savoir-faire sur la biodiversité

b) Les femmes et l'égalité des sexes :

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait tenir compte de l'approche genre. Pour cela :

- Il devra définir et faciliter la mise en place des mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité et y insérer des mécanismes flexibles sur des aspects Genre ;
- Il devra se doter des mécanismes incitatifs pour faciliter l'accès des femmes aux systèmes de financement fiables, notamment une banque pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en vue de renforcer leurs réseaux qui profiteraient à la gestion durable de la diversité biologique ;
- Il devra contenir des dispositions qui rendent disponible les ressources pour des bourses d'études et de stage de recyclage au profit des jeunes filles et des jeunes garçons afin de les outiller dans le domaine de la conservation de la biodiversité ;
- Il devra prendre des mesures pour l'intégration des femmes rurales, et celles du secteur informel dans la chaîne des valeurs de production alimentaire, de valorisation de la biodiversité à partir des connaissances traditionnelles, de partage juste et équitable des bénéfices, des projets de transformation et de commercialisation des produits issus de la biodiversité ;

c) Les gouvernements infranationaux, les municipalités et autres autorités locales

Les Gouvernements devraient (i) mettre en place des mesures incitatives en faveur des entreprises et des acteurs œuvrant pour la préservation de la biodiversité, (ii) favoriser l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action sectoriels intégrant la gestion durable et la restauration de la biodiversité, et (iii) favoriser la réduction des moteurs sectoriels d'érosion de la biodiversité.

d) La société civile :

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait avoir un objectif ciblé sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile. Il devrait :

- Pour la société civile, intégrer toutes les propositions formulées par les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et populations locales, et les autres acteurs de la société civile ;

- Prévoir un cadre de participation directe et inclusive de la société civile tout en facilitant la mise en place d'un système spécifique de suivi-évaluation de cette participation et de ses effets ;
- Promouvoir un dialogue entre le Société Civile, les institutions publiques et le privé dans la planification du développement et de l'urbanisme.
- Le cadre doit intégrer les dispositifs qui allègent l'accès aux financements ;

e) La jeunesse

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait avoir les objectifs qui ciblent le renforcement des capacités des jeunes. Il devrait prendre en compte le transfert de technologique en matière de biodiversité comme une mesure indispensable avec comme principale cible les jeunes

- Intégration des perspectives diverses
- Prévoir un système de communication qui prend en compte toutes les parties prenante et facilite l'appropriation du nouveau cadre mondial de la biodiversité post 2020 ;
- Développer un programme cohérent sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ;
- Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait prendre en considération les deux protocoles de la Convention

f) Le secteur privé

- Développer le secteur privé afin de faciliter la remontée des données, l'intégration de la conservation de la biodiversité dans leurs plans d'action
- Impliquer le secteur privé dans l'élaboration et la mise des SPANB (Stratégies de Plan d'Action national pour biodiversité
- Le secteur Privé est invité à prendre des engagements volontaires et ambitieux en faveur de la préservation de la biodiversité qui seraient traduits dans des plans d'action sectoriels ; et à effectivement les mettre en œuvre en vue d'inverser la courbe de déclin de la biodiversité

Q. Communication et rayonnement

- Mise en place d'un groupe spécifique de communication et rayonnement pour l'appropriation du nouveau cadre
- Maintien des effets positifs du changement introduit
- Mettre en place et alimenter un système de monitoring des effets
- Monitoring continu des effets de l'initiative de changement/programme
- Institutionnalisation
- Intégrer les activités découlant de l'initiative de changement aux activités régulières de l'organisation
- Intégration des activités dans une structure organisationnelle après la fin de la période initiale de « projet »
- Renforcement des capacités
- Partager et diffuser les connaissances et l'expertise
- Formation des intervenants et acteurs pour le bon fonctionnement du programme et partage et diffusion des connaissances et habiletés tirées de la réalisation de l'initiative de changement
- La gestion durable des ressources halieutiques reste un défi planétaire.

Fait à Yaoundé le 04 Février 2021

Les organisations de la société civile du Cameroun